



Décoration porte appartement

Par Matt1206

Bonjour,

Je suis en appartement et le syndic me demande d'enlever sur ma porte d'entrée une petite décoration ou c'est écrit bienvenue que j'ai fixé sur ma porte ainsi que le tapis pour essuyer les chaussures et le tout petit l'autocollant « Verisure » qui indique que j'ai une alarme .

Ont il le droit de le faire enlever tout cela ?

Merci pour vos réponse ,

Cordialement Matthieu

Par osram

Bonjour,

Relisez le règlement intérieur..

Par Matt1206

J'ai relu le règlement mais ça parle surtout de la couleur de la porte. Que risque t'on si je ne les enlève pas ?

Merci

Par osram

S'il n'y a rien qui concerne votre "décoration" le syndic ne peut rien.

Demandez lui le texte qui l'autorise à vous demander ce retrait.

Par janus2

Bonjour,

Généralement, le règlement de copropriété prévoit "l'uniformité" des portes. Elles doivent donc rester toutes pareilles, d'où la remarque du syndic.

Etes-vous copropriétaire ou locataire ?

Par ESP

Bonjour

J'ajoute que dans certaine copros, le paillason doit être à l'intérieur et non à l'extérieur.

Par Matt1206

J'ai relu le règlement mais ça parle surtout de la couleur de la porte. Que risque t'on si je ne les enlève pas ?

Merci

Par ESP

Le paillason peut-être, c'est fréquent, mais votre déco ?bienvenue? si elle n'est pas gigantesque ! Il faudra que l'on vous explique selon quelle règle on vous le demande.

Par janus2

J'ai relu le règlement mais ça parle surtout de la couleur de la porte.

Donc si votre décoration apporte une autre couleur, vous contrevenez bien au RC...

Par ESP

Il n'est pas question de changement de couleur de porte dans le sujet.

Par janus2

Il n'est pas question de changement de couleur de porte dans le sujet.

Dans mon message non plus...